

COMMUNIQUE A L'ATTENTION DES PROPRIETAIRES ET EXPLOITANTS DES SITES D'EMPOTAGE DE FONDS DE TASSES D'HEVEA

Le Conseil Hévée-Palmier à Huile porte à la connaissance des propriétaires et exploitants de sites d'empotage, qu'en application des articles 5 et 6 de la loi n°2017-540 du 03 août 2017 fixant les règles relatives à la régulation, au contrôle et au suivi des activités des filières Hévée et Palmier à Huile, les sites destinés à l'empotage des fonds de tasses d'hévée sont soumis à l'obtention **d'un agrément** délivré par le Conseil Hévée-Palmier à Huile.

A cet effet, le Conseil Hévée-Palmier à Huile lance un Avis Manifestation d'Intérêt pour la sélection des sites d'empotage répondant aux normes établies pour l'exportation des fonds de tasses. Le dossier de consultation peut être retiré, contre le paiement de la somme de **cinquante mille (50 000) Francs CFA**, auprès du Service de la Commercialisation Extérieure sis à Abidjan, dans les locaux du bureau annexe des II Plateaux les Vallons, Cité Lemania (ex-FER-PALMIER).

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 1^{er} juillet 2021 à 16h30 GMT.

Pour plus d'informations, veuillez contacter le 07 08 04 71 62.

Email: info@conseilheveapalmier.ci

